



Billets SNCF à modifier à cause d'une convocation au tribunal.

Par **Monsieur Bubble**, le **09/09/2013** à **13:01**

Bonjour à toutes et tous,

Je souhaiterais avoir des conseils quant à mon cas de figure exposé ci-après. Toute aide sera bienvenue sachant que c'est très urgent (date butoir : au plus tard le 13 septembre).

Suite à un avis de passage d'huissier déposé dans ma boîte aux lettres jeudi 5 septembre, j'ai récupéré, ce vendredi 6 septembre, une convocation d'un TGI à une audience ayant lieu le 25 septembre.

Ayant des difficultés financières, j'ai rapidement acheté les billets de train pour me rendre à cette audience avant que ma carte ne soit bloquée pour tout achat/retrait.

Or, ce même vendredi, j'ai trouvé un autre avis de passage (cette fois de La Poste), pour un recommandé que je n'ai pu récupérer que le samedi 7 septembre.

Dans celui-ci, la date de l'audience indiquée : 30 septembre...

Renseignements pris ce matin : manque de pot, l'audience à lieu le 30/09 et non le 25.

De ce fait, je me retrouve avec un billet Intercités non échangeable non remboursable et un billet iDTGV échangeable (contre 12€ de frais) également non remboursable.

La seule réponse du TGI : Rendez-vous à la SNCF avec les deux convocations et essayez d'obtenir d'eux qu'ils vous placent sur d'autres trains.

1°) Est-ce que cela est vraiment possible et si oui sauriez-vous s'il y existe une clause que je pourrais invoquer ?

2°) Y'a-t-il moyen de prévenir le juge de cet état de fait; voire de modifier la date de l'audience

?

3°) Dans le cas où je doive annuler/racheter de nouveaux billets, puis-je obtenir un remboursement du TGI ?

Encore merci de votre aide car je suis vraiment en stress là. [smile17]